

■ COMMUNIQUÉ DE PRESSE ■  
Pour diffusion immédiate

**Soutien à domicile des aînés : les entreprises d'économie sociale en aide  
domestique forcées par le gouvernement d'augmenter leurs tarifs**

**L'abandon des services par nos aînés ne pourra que s'accélérer**

**Québec, le 18 février 2010** – Les regroupements représentant les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD), accompagnés par des porte-parole représentant leur clientèle âgée, étaient présents aujourd'hui à l'Assemblée nationale pour entendre les réponses de la ministre déléguée aux Services sociaux, Lise Thériault, aux questions de l'opposition concernant la situation urgente de leur secteur. L'annonce d'un financement supplémentaire de 3,5 millions de dollars pour le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) en octobre, puis l'imposition faite aux entreprises en décembre 2009 par la ministre de financer cette annonce elles-mêmes, combinée aux hausses successives du salaire minimum et celles prévues des cotisations à la CSST, entre autres, provoqueront un manque à gagner estimé à plus de 8 millions de dollars par les entreprises d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2011, en plus du 15 millions de dollars nécessaires pour la mise à niveau du PEFSAD.

Pourtant, en juin 2009, l'attaché politique de la ministre Thériault, Harold Fortin, déclarait : « *On privilégie le soutien à domicile et Mme Thériault est très sensible à leur réalité (...). Les entreprises d'économie sociale font partie de la solution pour le maintien à domicile des personnes âgées. D'ici quelques semaines, on pourra leur montrer le travail qu'on a fait pour régler le problème. On va leur apporter l'aide dont elles ont besoin.* » (Ariane Lacoursière, *Des milliers d'aînés condamnés à la solitude*, La Presse, 21 juin 2009, p.A6). Non seulement il n'y a eu aucun argent neuf d'investi, ni de travail pour régler le problème depuis, la ministre a, en plus, fait porté aux entreprises la responsabilité de financer sa propre annonce du mois d'octobre 2009.

« *Ça fait bientôt deux ans que nous tentons d'expliquer à la ministre que nous ne sommes pas des entreprises à but lucratif et qu'elle aide la clientèle ou les entreprises donne le même résultat. Ce qui rentre dans nos coffres n'est pas versé à des actionnaires! Cet argent est au service de notre clientèle, majoritairement âgée, qui ne peut plus assumer de hausse de tarif. C'est la nature même des entreprises d'économie sociale que nous sommes, coopératives ou OSBL. L'absence d'indexation du PEFSAD depuis 12 ans et un manque à gagner de plus de 8 millions de dollars prévisibles d'ici 10 mois amènent toutes les EÉSAD du Québec dans un cul-de-sac : Elle doivent imposer l'inaction gouvernementale à des gens pour qui toute nouvelle augmentation veut dire abandonner des services essentiels. Pour de très nombreux clients, cela pourrait représenter environ 100\$ par mois sur des revenus mensuels de moins de 1100\$ » s'est indignée Marie-Claude Gasse, porte-parole pour la Coalition des entreprises d'économie sociale en aide domestique.*

« *La ministre parle d'investissements importants dans notre secteur, mais ce n'est qu'un écran de fumée pour cacher le fait que le gouvernement laisse ce dossier à la dérive depuis beaucoup trop longtemps. Sommes-nous des partenaires dans la livraison de services essentiels à une population âgée et dans le besoin, oui ou non? Il y a 12 ans, lors de la mise sur pied du PEFSAD, c'était clair,*

*nos entreprises faisaient partie d'une stratégie de lutte au marché noir, et donc de l'amélioration des conditions de travail pour des milliers de femmes, elles étaient aussi partie prenante d'une stratégie globale de soutien à domicile fondamentale pour une population vieillissante et d'une volonté de revitaliser nos régions souffrant de fermetures d'entreprises multiples et d'exode. Aujourd'hui, le gouvernement nous condamne à un recul sur tous ces fronts, en jetant tous ces objectifs par la fenêtre » a déclaré Hélène St-Laurent, porte-parole de l'Aile rurale.*

Pour J. Benoit Caron, directeur général de la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec, « *la ministre ne se rend pas compte que ce sont les clients eux-mêmes, soit les usagers, avec les partenaires du milieu qui administrent les entreprises en siégeant à leurs conseils d'administration. Le gouvernement impose donc aux représentants des usagers d'adopter des hausses de tarif qui vont à l'encontre non seulement d'une série d'objectifs gouvernementaux, mais de leurs propres intérêts au détriment de la mission sociale que ces mêmes usagers et partenaires ont placé au cœur de nos entreprises. Pour éviter le pire à des milliers de personnes âgées au Québec, le budget que le gouvernement présentera d'ici quelques semaines doit absolument contenir 15 millions de dollars pour l'indexation du PEFSAD, c'est un minimum. Il est tout aussi urgent que le gouvernement révise l'ensemble du cadre financier des EÉSAD pour qu'elles puissent enfin assumer pleinement leur rôle auprès d'une clientèle dont les besoins ne font que grandir.* »

Rappelons qu'il y a 101 EÉSAD au Québec qui emploient environ 6 000 personnes et offrent à 79 000 clients, dont environ 80 % ont 65 ans et plus, 5.5 millions d'heures de services annuellement. La clientèle de ces entreprises, si elle répond aux critères du programme, obtient une aide financière du PEFSAD.

- 30 -

Information :

Marie-Claude Gasse, La Coalition des entreprises d'économie sociale en aide domestique 418-750-0085  
J. Benoit Caron, La Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec 418-717-8882  
Hélène St-Laurent, L'Aile rurale 418-764-1315